



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

EURE-ET-LOIR

Chartres, le 6 Avril 2021.

o : Urbanisme
c : Secré. élus
c : Cabinet

Monsieur le Maire de Chartres
Hôtel de ville
Place des Halles
28000 CHARTRES

Direction Entreprises et Territoires

DOSSIER SUIVI PAR Tony ANDRÉ

Nos Réf. : TA/IB – 21/21

Vos Réf. : JV/2021/85



Monsieur le Maire,

Par votre courrier en date du 29 mars dernier, vous soumettez à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de votre commune.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir émet un **avis favorable** au projet présenté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire en l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT

Michel CIBOIS


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE-VAL DE LOIRE

CMA Eure-et-Loir

24 boulevard de la Courtille - 28000 Chartres - 02 37 91 57 00

www.cma28.fr - info.contact@cma-28.fr

 - www.artisanat.fr

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020